

Compte rendu de la Commission Sportive du 22 Octobre 2013

Présents : Pascal Bertrand, Luce Gellibert, Joël Massé, Solo Ralaiarison, Jérôme Renier.

Absents / Excusés : Béatrice Bailleul, Alain Cholay, Bruno Vouzelaud.

Mutations exceptionnelles :

RENOU Valentin, de St Germain les Corbeil vers Corbeil, documents en conformité, accord du club cédant, la CS a acté cette mutation.

CHARLES Philippe, mutation de province vers le club de Bures, mutation actée. Le joueur a joué la 3^{ème} journée avec son nouveau club.

RONDOL Loïc, classement 1385, de Savigny vers Marcoussis, avis favorable du club cédant. Compte tenu du classement de ce joueur la demande de mutation est transmise à la Ligue IDF avec un avis favorable de la CS du 91. **La Ligue IDF a validée cette mutation.**

Championnat par équipes :

Réserve

Rappel du règlement concernant les forfaits en ligne sur le site

http://www.cdtt91.fr/uploads/2580/Reglement_Championnat_Reserve_par_Equipes.pdf

Art. 6.1.3 - Forfait général

Une équipe d'une association est forfait général:

- soit de son plein gré
- **soit à la suite de deux forfaits simples**, consécutifs ou non **au cours de la saison sportive** et non par phase.

Ex : 1 forfait simple en phase 1 + 1 forfait simple en phase 2 = forfait général

- L'association fautive est pénalisée financièrement

Sanctions sportives appliquée à l'équipe ayant déclaré forfait général

- Mise hors compétition pour la saison en cours. Impossibilité en cas de forfait général en phase 1 d'engager une nouvelle équipe en phase 2
- Pas d'implication sportive pour les autres équipes ni pour la saison suivante.

En conséquence, parce que le club d'Evry était absent depuis 2 ans du Championnat et engage de nouveau cette saison une nouvelle équipe, la Commission Sportive a décidé, que :

- Ce match doit être rejoué avant le 6 décembre 2013.
Aux clubs de s'entendre sur le lieu et la date de la rencontre en utilisant le formulaire sur le site du comité :
<http://www.cdtt91.fr/uploads/2584/Changement%20Salle%20-%20Date%20etc.doc>
- **Si un nouveau forfait devait intervenir au cours de la saison, l'article 6.1.3 du règlement du Championnat s'appliquerait.**

Les Féminines et la Réserve

Un club a fait la demande de pouvoir faire évoluer 3 féminines au sein d'une équipe réserve pour la saison 2013/14.

Le règlement est établi pour la saison en cours. Il s'applique donc sans modification possible : 1 seule féminine est autorisée à jouer en championnat Réserve.

Pour la J3, deux équipes ont fait jouer 2 féminines dans leur équipe. Les scores de la 2ème joueuse ou la moins bien classée sont modifiés en points perdus 2/0.

Néanmoins, le débat se poursuit au Comité Directeur pour une évolution possible pour la prochaine saison.

En attendant, les féminines peuvent évoluer ensemble en Championnat par équipe Féminine Départemental et également en Championnat de Paris.

Championnat Féminin par équipe.

Les féminines du 91 évoluent avec celles du 78.

L'organisation du Championnat est à la main du 78, c'est donc leur règlement qui s'applique pour le ce Championnat.

Il n'y a pas lieu de modifier celui du 91, vous trouverez le contenu du règlement du 78 au Chapitre II page 6 sur le lien suivant :

http://www.cd78fftt.fr/sites/default/files/documents/REGL78_CHEQ1314.pdf

J3 Réserve en PR poule A.

Savigny 2 contre La Ferté Alais 2.

Réserve de La Ferté contre un joueur de Savigny qui utilise un revêtement TSP Curl P1-R. Après vérification sur la liste des revêtements de raquette autorisés, il se trouve que le revêtement mis en cause est conforme. Les points sont donc acquis et la Ferté écope d'une pénalité pour ne pas avoir signé la feuille de rencontre à l'emplacement des capitaines.

Vous retrouverez la liste des revêtements sur le lien ci-dessous :

<http://www.fftt-idf.com/old/ressources/list34.pdf>

Évolution de certaines compétitions

La technique souhaite faire évoluer quelques compétitions départementales comme le Critérium fédéral, le Critérium des Clubs, le Trophée Jean Bruger et le Championnat de l'Essonne.

La Commission Sportive est favorable à une réunion avec plusieurs intervenants dont Bruno Vouzelaud pourrait être le maître d'œuvre avec comme participants : H. Krzemkowski, D.Alloul, P. Hillairet et les membres de la sportive.

Cet échange devra se prolonger en Comité Directeur, et les éventuelles modifications devront être actées par cette structure.

**Prochaine Commission Sportive
Le mardi 19 novembre 2013**